

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

DECRET D/2017/.....⁰²³ /PRG/SGG

PORTANT RATIFICATION DE L'ACCORD DE FINANCEMENT DU PROJET REGIONAL D'AMELIORATION DES SYSTEMES DE VEILLE SANITAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST (REDISSE) – PROJET POUR LA GUINEE DANS LE CADRE DE LA PREMIERE PHASE DU REDISSE, SIGNE LE 23 AOÛT 2016 ENTRE LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA), POUR UN MONTANT DE 21.300.000 DTS.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2016/077/AN du 30 décembre 2016, autorisant la ratification ;

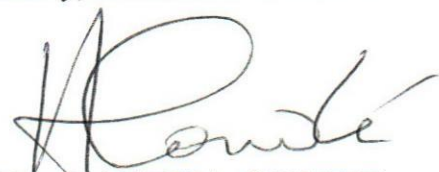
Vu le Décret D/2017/.....⁰¹⁷ /PRG/SGG du^{24 JAN. 2017}, portant promulgation de la Loi L/2016/077/AN du 30 décembre 2016 ;

DECRETE

Article 1^{er} : Est ratifié l'Accord de financement du projet régional d'amélioration des systèmes de veille sanitaire en Afrique de l'Ouest (REDISSE) – projet pour la Guinée dans le cadre de la première phase du REDISSE, signé le 23 août 2016 entre la République de Guinée et l'Association Internationale de Développement (IDA), pour un montant de 21.300.000 DTS.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le^{24 JAN. 2017}



Prof. ALPHA CONDE